

JANV  
2024

## NAO 2024 : l'enveloppe qui fâche.



*Cette année l'enveloppe de l'évolution salariale se décide au niveau du Groupe : les entités légales devront la distribuer lors des NAO locales.*

*Point de mesure récurrent, l'indice de l'inflation IPC de l'année passée est devenu la référence de notre Direction pour établir le PRS (plan de révision salariale) lors des NAO (négociations annuelles obligatoires).*

*Cela impliquait un effet retard qui était compensé, parfois sous la menace et les mouvements sociaux dans les usines.*

*En 2024, la Direction change la règle du jeu !*

### UN CONTEXTE INFLATIONNISTE DÉFAVORABLE

Pour la CFE-CGC, depuis plusieurs années, la Direction n'a pas reconnu les efforts qui ont permis à Schneider Electric de rester compétitif, notamment lors des différentes crises (COVID, matières premières, énergie,...).

**Ce Momentum est particulier car il a réveillé la bête endormie jusqu'en 2020 : l'Inflation !**

**Après 2020, tout s'est emballé, sauf nos salaires...**

Essence, denrées alimentaires, tabac, énergies, la liste est longue de ce qui entame nos budgets familiaux. On aurait pu espérer une bienveillance de notre Direction. Il aura fallu quémander chaque année pour obtenir le minimum parfois pas acceptable.

**La CFE-CGC n'a pas signé les deux dernières NAO, pour cette raison.**

Aucune ambition sur les années exceptionnelles de Schneider Electric : les vertigineuses 2021 et 2022 auront accouché de PRS au mieux alignés sur l'inflation, d'intéressements-participations médiocres, de STIP plafonnés à 100% dans le meilleur des cas sur votre équipe.

En 2024, il n'y aurait pas d'AG pour les Cadres alors que l'inflation de 2023 reste proche de celle de 2022 (4,9% / 5,2%)

**Le dogme est assumé par la Direction : pas d'AG pour les cadres (même pour les F11 et F12).**

### LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONTRE :

- ▶ **Inflation consolidée 2023 : 4,9%**  
(la référence historique de SE)
- ▶ **Retraite : +5,3% en 2024**
- ▶ **Smic : +5,4%** sur les 13 derniers mois
- ▶ **Revalorisation tranches d'imposition : +4,8% en 2024**
- ▶ **Prévision Inflation 2024 : +2,7%**  
(hors évolution de 10% du coût de l'énergie à partir de mars)

**Les salariés d'un des groupes les plus profitables du CAC 40 s'enrichissent-ils?  
NON !**

### LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

- ▶ **+3,2% d'enveloppe**  
à répartir en AG+AI pour les non cadres et AI pour les Cadres
- ▶ **0,1% d'enveloppe égalité HF**  
Cette année = changement de méthode : on regarde l'inflation future car elle arrange bien la Direction (+2.7 versus +4.9%) !!!

# Conclusion

*La CFE-CGC craignait encore une année de faible PRS, elle n'a pas été surprise.*

*Notre Direction avait préparé les consciences même si en cela elle avait fait miroiter un PRS dynamique : «2024 sera mauvaise, nous n'avons plus de retard de livraison qui faisait un matelas de Chiffre d'affaires, la concurrence est exacerbée, les clients réclament des baisses de prix quand nous voulons passer des hausses, les coûts commerciaux et coûts fixes (dont les salaires) s'envolent, l'inflation part à la baisse...» Autant de voyants au Rouge dans le discours de la Direction pour les augmentations de salaires.*

*Dans le même temps notre CEO se targue à Londres le 9 novembre de pouvoir augmenter le Chiffre d'affaires de 7 à 10% annuel et l'Ebita de 50 points de base sur les 4 années à venir.*

*Pour la CFE-CGC, rien n'est imputable aux salariés, et pourtant, qui va payer ? Il n'y a pas de raison objective et rationnelle de ne pas récompenser l'effort collectif. Le rattrapage de l'inflation serait un minimum.*

# Nos revendications :

*La CFE-CGC réclame un PRS «Dynamique» comme annoncé par la Direction :*

*Nous demandons d'ores et déjà :*

*Conformément à la méthode habituelle, une enveloppe de 6% comprenant :*

- La compensation de l'inflation de l'année passée consolidée à 4.9%,*
- Un complément de 1.1% pour reconnaître la progression naturelle des carrières.*

*Pour la population Non-Cadre qui est passée Cadre (800 personnes) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle convention collective, la compensation de la situation particulière de ceux qui perdront à terme les AG (augmentations générales) et ne toucheront pas de STIP en 2024.*

*Une augmentation générale pour toutes les catégories sociaux-professionnelles (CSP), dans le cadre des NAO de chacune des entités légales.*

*La CFE-CGC ne peut se contenter de voir le déclin de notre attractivité par rapport au marché, aux minimas sociaux et retraites et in fine l'inflation.*

*En proposant un PRS à 3.2% accompagné par un changement opportuniste de référence, la Direction fait preuve de mauvaise foi et manque de respect à ses salariés.*

## VOS CONTACTS

Philippe BORDAS  
Gérard LE GOUEFFLEC  
Annabelle HALBERT  
Alain DEMIRDJIAN

[cfecgc.schneider@gmail.com](mailto:cfecgc.schneider@gmail.com)

Adhérez  
confidentiellement  
à la CFE-CGC

